



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 15 AOÛT 2017, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Madame Danielle C. Meunier, présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Jean-Yves Labadie, premier vice-président et conseiller de Belœil
Monsieur Normand Dieumegarde, deuxième vice-président et conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Madame Mélanie Dupré, conseillère, substitut de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Jean Rioux, conseiller, substitut de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Éric Quirion, conseiller de Sainte-Madeleine
Madame Clarisse Viens, conseillère d'Otterburn Park

Étaient absents :

Madame Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Magalie Joncas, conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Madame Marilyn Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste

Étaient également présents :

Monsieur Martin Dulac, conseiller, 3^e substitut de McMasterville
Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. État des résultats financiers au 30 juin 2017
7. Regroupement d'achats de produits chimiques de la Montérégie
8. Consommation d'eau pour les mois de juin et juillet 2017
9. Divers
10. Interventions de l'assistance
11. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 40 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

17-08-032

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

17-08-033

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUN 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Clarisse Viens
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Dupré

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 17-037 14-06-17 Lettre de MADAME ÉLÉA CLAVEAU, notaire et greffière adjointe, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte des procès-verbaux des séances tenues par la Régie les 11 avril et 9 mai 2017 ainsi qu'un extrait de procès-verbal faisant état du dépôt du rapport financier 2016 de la Régie.
- 17-038 14-06-17 Courriel de MADAME CATHERINE CHARTRAND, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 17-06-27262 (9.5) nommant monsieur Jean Rioux représentant substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie.
- 17-039 23-06-17 Courriel de MONSIEUR CARL TARINI, T. Sc. A, TECHNO PROTECTION QUÉBEC INC., nous transmettant le relevé de potentiel du système de protection cathodique à courant imposé sur conduite d'amenée d'eau, territoire de la ville d'Otterburn Park.
- 17-040 28-06-17 Lettre du CENTRE DE COTISATION, CNESST, nous informant du nouveau taux de versement périodique 2017.
- 17-041 29-06-17 Lettre du CENTRE DE COTISATION, CNESST, nous transmettant un avis de recalcul du taux personnalisé 2017.
- 17-042 12-07-17 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, avocate et greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire tenue par la Régie le 13 juin 2017.
- 17-043 13-07-17 Lettre du SERVICE DES MUTUELLES DE PRÉVENTION, MORNEAU SHEPELL, nous transmettant notre évaluation 2017 avec notre classement 2018 et nous faisant part des nouveaux services offerts.

17-08-034

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Madame Clarisse Viens



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

QUE le bordereau des déboursés numéro 17-06, du chèque numéro 19238 au chèque numéro 19336, du déboursé numéro 201700455 au déboursé numéro 201700627, pour un montant total de 780 271,15 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier;

QUE le bordereau des déboursés numéro 17-05 amendé, du chèque numéro 19093 au chèque numéro 19095 et du chèque numéro 19201 au chèque numéro 19237, du déboursé numéro 201700374 au déboursé numéro 201700454 pour un montant total de 319 969,22 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 6. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2017

Le conseil d'administration prend acte du rapport des états financiers, préparé par le secrétaire-trésorier, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 où les dépenses sont de 3 375 477,95 \$ les revenus de 3 793 209,94 \$, le tout pour un surplus d'exercice de 419 731,99 \$.

17-08-035

POINT 7. REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES DE LA MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE les articles 29.5, 29.8 et 573 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal permettent la création de regroupements d'achats, incluant les municipalités et les organismes sans but lucratif, tels que les régies intermunicipales;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désire participer à des achats regroupés pour ses produits chimiques servant au traitement de l'eau;

ATTENDU QU'une municipalité ou un organisme doit être mandaté pour procéder

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

APPUYÉ PAR Madame Clarisse Viens

ET RÉSOLU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu confie à la ville de Bromont le mandat de procéder, en son nom et au nom des autres municipalités et organismes, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant l'achat de produits chimiques, servant au traitement de l'eau, en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2018.

QUE le regroupement puisse opter pour un contrat ferme d'un (1) an ou de deux (2) ans;

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant aux présentes;

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désigne, à titre de représentant, monsieur Jacques Drouin, directeur général, afin de participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par les présentes, selon la procédure habituelle de la Régie.

ADOPTÉE

POINT 8. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2017

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de juin et juillet 2017 sont joints au présent point.

POINT 9. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 10. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

17-08-036

POINT 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 57 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Danielle C. Meunier
présidente